



Code stage B1

Le Trouble du Spectre de l'Autisme : diagnostic, signes cliniques, évaluations et stratégies psychoéducatives

A l'issue de cette formation le stagiaire aura actualisé ses connaissances sur les critères diagnostiques, les signes cliniques, les spécificités des personnes avec autisme. Il sera capable d'organiser l'espace de vie et de proposer des activités en adéquation avec leur mode de fonctionnement particulier. Le stagiaire saura mettre en place les stratégies éducatives spécifiques dans tous les domaines de la vie quotidienne, communication, relations, loisirs et soutenir la personne avec autisme par une approche positive dans le cadre de son PPI (Projet Personnalisé d'Intervention).

Public : Tout public intervenant auprès de personnes atteintes de Trouble du Spectre de l'Autisme et TSA (ou de Troubles Envahissants du Développement, TED)

Programme

Jour 1 – 7 heures

Le Trouble du Spectre de l'Autisme
Historique et définition du Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA), trouble neurodéveloppemental
Description clinique
Particularités cognitives, socio-émotionnelles et sensorielles
Diagnostic différentiel du TSA
Facteurs étiologiques
Troubles associés

Jour 2 – 7 heures

De l'évaluation à la programmation éducative
Les recommandations de la HAS
Présentation des outils d'évaluation formelle et informelle – la notion de programme
Présentation des outils d'évaluation informelle
Le partenariat avec les familles

Jour 3 – 7 heures

La Communication
Particularités de la communication dans l'autisme
Comment développer la communication ?
La communication Visualisée

Jour 4 -7 heures

Les aides visuelles pour structurer le temps et l'espace
Difficultés à traiter et à comprendre l'environnement dans ses caractéristiques spatiales temporelles
Pour prévenir les problèmes de comportement
Les différentes formes d'aides visuelles : emplois du temps, plannings, séquentiels, règles de vie, tableaux de comportement
Gestion des temps libres

Infos

Dates :
24, 25, 26 et 27 septembre 2018
12, 13, 14, 15 novembre 2018

Durée : 28 heures réparties sur 4 journées

Lieu : BORDEAUX

Animateur : Maria Pilar GATTEGNO, Psychologue

Tarifs : Professionnel : 550.00€ - Profession Libérale : 410.00€ - AVS : 290.00€ - Parent : 90.00€



Code stage B2

Accompagnement professionnel (Job Coaching) pour des adultes avec un Trouble du Spectre de l'Autisme avec et sans Handicap Intellectuel. Un programme d'intervention

A l'issue de cette formation le stagiaire connaîtra les étapes nécessaires à la mise en place d'un projet Job Coaching : il aura une bonne connaissance des critères diagnostiques ; il sera en mesure d'identifier les personnes avec un TSA (autisme et syndrome d'Asperger) pour lesquelles il est préconisé le travail en milieu ordinaire ; il sera en mesure d'identifier les axes de l'intervention sur la base des évaluations réalisées et sera en mesure d'identifier les modalités de l'accompagnement en fonction des personnes (de l'accompagnement permanent au tutorat d'entreprise) et d'adapter les modalités d'accompagnement en fonction de son lieu d'exercice.

Public concerné : Accompagnants psycho-éducatifs, Psychologues, Orthophonistes, Psychomotriciens, Educateurs, Professeurs de lycée, Directeurs d'établissement médico-social.

Programme

Jour 1 – 7 heures

Les troubles du spectre de l'autisme chez l'adulte et leur diversité

Identifier précisément les personnes avec TSA pouvant travailler en milieu ordinaire

Les critères diagnostiques : l'adulte TSA, l'autisme dit de haut niveau et le syndrome d'Asperger chez l'adulte, les femmes avec un syndrome d'Asperger, l'adulte TSA avec un handicap intellectuel

Les pathologies associées

Recommandations de la HAS concernant l'adulte et en matière d'intervention

Jour 2 – 7 heures

Evaluation des compétences cognitives, socio-adaptatives, pratiques et sociales de l'adulte

L'évaluation étape nécessaire et indispensable à plusieurs niveaux d'intervention : diagnostic, niveau de développement et des compétences, fixer l'axe de l'intervention individuelle au travail

Présentation des outils d'évaluation chez l'adulte pour la rédaction d'un programme individuel au travail en milieu ordinaire

La nécessité de l'évaluation régulière

Jour 3 – 7 heures

Inclusion professionnelle et sociale d'adultes avec autisme par l'accompagnement au travail

Les modalités de l'intervention au travail en milieu ordinaire

A propos des lois qui cadrent le champ de l'insertion des personnes handicapées

Quelles aides pour l'entreprise ?

Les modalités de mise en œuvre

Les programmes d'intervention au travail adaptés en fonction du profil des personnes avec un TSA

De l'accompagnement permanent, à l'accompagnement partiel et au tutorat d'entreprise

La supervision

Jour 4 – 7 heures

Présentation d'expériences d'adultes avec TSA travaillant en entreprise (avec support vidéo)

Etude des bilans – Elaboration des projets d'accompagnement

L'accompagnement concret

Suivi et évaluation du projet professionnel

La remédiation cognitive et sociale

Infos

Dates :

8, 9, 10 et 11 octobre 2018

3, 4, 5 et 6 décembre 2018

Durée : 28 heures réparties sur 4 journées

Lieu : BORDEAUX

Animateur : Maria Pilar GATTEGNO, Psychologue

Tarifs : Professionnel : 550.00€ - Profession Libérale : 410.00€ - AVS : 290.00€ - Parent : 90.00€



Code stage B3

Le Trouble du Spectre de l'Autisme : L'accompagnement des enfants avec TSA en milieux scolaires ordinaires.

Objectif de la formation : A l'issue de cette formation le stagiaire connaîtra les modalités de l'accompagnement spécifique d'enfants avec TSA qui sont scolarisés en école maternelle, primaire ou au collège. Il connaîtra également les différentes techniques et méthodes pour effectuer les apprentissages personnalisés et pour soutenir la communication sociale. Il saura également aider aux décisions d'orientation : poursuite de la scolarité en milieu ordinaire, orientation vers un établissement spécialisé.

Public concerné : Accompagnants psycho-éducatifs, Enseignants Référents, AVS, Professeurs des écoles, Professeurs de collège, Psychologues, Orthophonistes, Psychomotriciens, Infirmiers, Educateurs.

Programme

<p>Jours 1 : 7 heures</p> <p>Définition du trouble du spectre de l'autisme (TSA), trouble neurodéveloppemental</p> <p>Diagnostic du TSA selon le DSM 5 / Diagnostic de TED selon la CIM-10</p> <p>Notion de spectre, de continuum</p> <p>Les examens psychologiques</p> <p>Des compétences intellectuelles, adaptatives et sociales</p> <p>Recommandations de la HAS en matière d'intervention psycho-éducative</p> <p>Les principales techniques d'accompagnement et d'intervention recommandées par la HAS</p>	<p>Jour 2 : 7 heures</p> <p>L'enfant TSA à l'école</p> <p>Organisation pratique de l'inclusion : la famille, relations avec les académies, les écoles, les enseignants, et autres personnels</p> <p>Problèmes de l'enfant liés à son inclusion: Intolérance, harcèlement physique et relationnel, mise à l'écart, exclusion. Informations aux enfants et organisation d'un tutorat</p> <p>Solutions : contrat, cahier de liaison, réunions, communications, conventions avec les académies</p> <p>Les techniques d'intervention individualisé</p> <p>Accompagnement permanent ; guidance et supervision</p>
---	--

Infos

<p>Dates : 27 et 28 novembre 2018</p> <p>Durée : 14 heures réparties sur 2 journées</p> <p>Lieu : BORDEAUX</p> <p>Animateur : Maria Pilar GATTEGNO, Psychologue</p> <p>Tarifs : Professionnel : 300.00€ - Profession Libérale : 220.00€ - AVS : 160.00€ - Parent : 80.00€</p>
--



Code stage B4

Autonomie : de l'évaluation à l'entraînement des compétences autonomes

A l'issue de cette formation le stagiaire saura mettre en place des programmes axés sur l'autonomie personnelle familiale et sociale. Il évaluer l'Autonomie à partir de la Vineland-II et pourra organiser les programmes d'intervention axés sur l'entraînement de l'autonomie.

Public : Tout public intervenant auprès de personnes atteintes de Trouble du Spectre de l'Autisme et TSA (ou de Troubles Envahissants du Développement, TED)

Programme

Jour 1- 7 heures

Définir la notion d'Autonomie

L'évaluation de l'Autonomie avec la Vineland-II : Autonomie personnelle, familiale et sociale.

Présentation des domaines, des items

Critères de cotation pour chaque domaine

Jour 2- 7 heures

Mise en place des stratégies pour développer l'autonomie sur la base de l'évaluation réalisée avec la Vineland-II.

Apprendre à décomposer une activité.

Réaliser des grilles d'évaluation pour rendre compte de l'évolution au niveau de l'autonomie.

Les critères de cotation

Infos

Dates :

18 et 19 décembre 2018

Durée : 14 heures réparties sur 2 journées

Lieu : BORDEAUX

Animateur : Maria Pilar GATTEGNO, Psychologue

Tarifs : Professionnel : 300.00€ - Profession Libérale : 220.00€ - AVS : 160.00€ - Parent : 80.00€

Conditions générales de vente & Modalités pratiques

1. DESIGNATION

EDIFORMATION est un organisme de formation dont le siège est sis 2791 Chemin de St Bernard, Porte 19, Bât. F, 06220 VALLAURIS la déclaration d'activité est enregistrée auprès du Préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur sous le numéro 93 06 01254 06 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat). EDI Formation développe, propose et dispense des formations en présentiel, inter et intra établissements, ces actions de formation rentrent dans le cadre de la formation professionnelle et des dispositions de l'article L 6313-1 du Code du travail et sont donc réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

Dans les paragraphes qui suivent il est convenu de désigner par :

- Contrat/Convention de formation : Toute prestation faisant l'objet d'une contractualisation
- Client : Professionnel du secteur médico-social et du sanitaire, professionnel libéral, étudiant, particulier ou établissement concerné par le domaine abordé
- Formation Inter : formation organisée et dispensée par EDI FORMATION à destination des inscriptions individuelles
- Formation Intra : formation dispensée par EDI FORMATION dans l'établissement client

2. OBJET

Les présentes conditions de vente s'appliquent à toute l'Offre d'EDIFORMATION destinée à tout client. Le fait de signer un Contrat/Convention de formation implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Toute condition contraire, et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client, ne peut prévaloir sur les conditions générales de vente, excepté les conditions générales de vente spécifiques à la formation. Le fait qu'EDIFORMATION ne se prévale pas, à un moment donné, d'une des présentes conditions de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client se porte fort du respect des présentes conditions de vente pour lui-même, l'ensemble de ses salariés, préposés ou agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations suffisantes de la part d'EDIFORMATION lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre EDIFORMATION à ses besoins.

3. INFORMATIONS SUR LES FORMATIONS

3.1. Descriptif

Lieu de formation : Elle est réalisée dans les locaux mis à disposition par EDIFORMATION ou par le Client lorsqu'il s'agit de formation Intra.

Nombre de participants : 15 à 25 participants maximum par session.

Méthode pédagogique : Exposés, études de cas, discussions, vidéo, support écrit - Cette liste est non-exhaustive et peut être amenée à être modifiée selon les besoins de la formation.

3.2. Validation de la formation

Une attestation de présence est délivrée au stagiaire dans un délai de 30 jours ouvrables à l'issue de la formation et selon la feuille d'émargement. Une grille d'évaluation est remise au formateur à la fin de la session par le stagiaire. Ce questionnaire permet de mesurer le niveau de satisfaction des stagiaires sur le déroulement et le contenu de la formation (accueil, supports de cours, qualité des salles, qualité pédagogique du formateur...).

Une attestation d'évaluation de fin de formation, comportant l'évaluation des acquis de formation, est adressée par mail ou par courrier au stagiaire après la formation dans un délai de 30 jours ouvrables, sous réserve d'avoir passé le test d'évaluation des acquis de fin de formation. Cette attestation est à conserver par le stagiaire dans le cadre de son « Passeport-formation ».

Un questionnaire sur l'impact, les effets de la formation à plus long terme, est disponible sur le site d'EDIFORMATION de manière permanente sur le site ediformation.fr.

3.3. Documents contractuels

Pour chaque inscription, un Contrat/Convention de formation est adressée au Client qui devra la retourner au plus tard 20 jours calendaires après sa réception, avec la mention « bon pour accord », paraphrasé, et la signature de la personne autorisée, accompagnée de tous les documents et informations requis, sous peine d'annulation d'inscription, de façon unilatérale, par EDIFORMATION sans préavis ni indemnité quelconque au bénéfice du Client. Le Contrat/Convention de formation est réputé valide et entre en vigueur à réception par EDIFORMATION de celui-ci complet et dûment rempli.

3.4. Remplacement d'un participant professionnel pris en charge par l'employeur.

EDIFORMATION offre la possibilité de remplacer un participant par un autre participant ayant le même profil, ou les mêmes besoins en formation et disponible aux dates indiquées jusqu'à 10 (dix) jours calendaires avant le début prévu de la formation.

3.5. Annulation à l'initiative du Client

Le client peut annuler sa participation sans frais, jusqu'à 30 jours avant le 1er jour de stage. Le client s'engage au versement d'une somme équivalente à 60 % du montant du prix de la formation à titre de dédommagement pour toute annulation dans un délais de 29 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation.

En cas d'absence ou d'annulation à compter du début de la formation le versement s'élèvera à 100% du prix de la formation.

Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou prise en charge par l'OPCA.

3.6. Annulation à l'initiative d'EDIFORMATION

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la formation, EDIFORMATION se réserve la possibilité d'annuler la formation au plus tard 20 jours avant la date prévue et ce, sans indemnité à verser au Client. L'inscription est reportée sur une session au contenu, durée et coût identique à une date ultérieure sans frais. Toute somme versée pour les frais d'inscription est retournée intégralement si le client ne reporte pas son inscription.

3.7. Force majeure

EDIFORMATION ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un formateur ou animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à EDIFORMATION, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'EDIFORMATION.

3.8. Conditions financières

Les coûts d'inscription sont nets de taxe, (Exonération de TVA Article 293B du CGI) et correspondent aux seules prestations décrites dans l'offre d'EDIFORMATION. Toute prestation supplémentaire, non prévue dans l'offre d'EDIFORMATION, qui serait demandée par le Client sera à la seule charge du Client et fera l'objet d'un règlement direct par le Client au prestataire. Pour les parents, la cotisation à vie d'un montant de 15 euros est comprise dans le montant du droit d'inscription de la 1ère formation suivie, et permet l'accès aux formations d'EDIFORMATION.

L'inscription à l'ASP (Autisme, Spécialisation Professionnelle) entraîne, sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'inscription, le maintien de ces tarifs sur une durée de 3 ans + 35 heures de formation offertes, pour le Client personne physique, à utiliser dans un délai d'un an à compter de l'obtention de l'attestation ASP.

En cas de retard de paiement, EDIFORMATION pourra suspendre tous les Contrats en cours et désactiver l'accès au soutien de formation, sans préjudice de toute autre voie d'action. Une indemnité forfaitaire pour frais de règlement de 40 Euros sera appliquée ainsi que des intérêts de retard d'un taux égal à trois fois et demi le taux de l'intérêt légal (conformément à la loi n° 92-1442 du 31/12/1992).

4. CONDITIONS FINANCIERES

FORMATION INTER

Les inscriptions sont enregistrées jusqu'à concurrence des places, à réception d'un bulletin d'inscription dûment rempli et signé par le Client, accompagné des pièces justificatives nécessaires. Une convocation est adressée au Client, au plus tard 20 jours avant le début de la formation. Celle-ci doit être remise au bénéficiaire du Contrat/Convention de formation afin de pouvoir participer à la formation.

Inscription Individuelle :

Un chèque de caution de l'intégralité du montant de la formation est à faire parvenir à EDI

FORMATION avec le bulletin d'inscription. Les tarifs spéciaux ne sont applicables qu'en fournissant un justificatif valide à la date du stage demandé, sous conditions de disponibilité.

Inscription professionnelle prise en charge par l'employeur :

Les règlements sont effectués par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture, par virement bancaire ou chèque Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement anticipé.

FORMATION INTRA

Les règlements sont effectués par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture, par virement bancaire ou chèque Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement anticipé.

4.1. Organisation

Les stagiaires sont accueillis 15 mn avant le début du stage. Le formateur rappelle le déroulement de la formation, ses objectifs, présente son découpage pédagogique et l'évaluation des acquis prévue. Les stages débutent à 8h45 et se terminent à 16h30 (dont une pause de 45 minutes pour le déjeuner) sauf modification contractuelle.

4.2. Formations avec prérequis

Avoir suivi le stage F1 ou F2 ou F24 est obligatoire pour accéder aux sessions d'approfondissement. Une dérogation peut être exceptionnellement acceptée sous réserve de niveau de connaissance équivalent, justifié par le stagiaire (programmes et attestations de formation suivie pour un nombre d'heures et thèmes identiques). L'appréciation finale reste le choix d'EDI FORMATION. Il en va de même pour tout prérequis demandé par EDI FORMATION.

5. PROPRIETE INTELLECTUELLE

EDIFORMATION est titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations proposées à ses Clients. A ce effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique,...) utilisés par EDIFORMATION pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive d'EDIFORMATION. A ce titre, sans accord exprès formel d'EDIFORMATION, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel inscrit à la formation et engage sa responsabilité sur le fondement du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication de contenus non autorisés. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations en ce compris, le soutien de formation, sont strictement interdites, et ce, quels que soient le procédé et le support utilisés. En contrepartie du paiement du prix correspondant, les modules de formation font l'objet d'un droit d'utilisation personnel, non cessible. EDIFORMATION demeure propriétaire de ses outils, contenus, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations pour le Client. L'utilisation des documents remis lors des formations est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957.

EDIFORMATION se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des prestations proposées dans ses offres.

5. 1. Droit d'usage personnel

Le mot de passe, livré par voie électronique au participant, est une information strictement personnelle. A ce titre, il ne peut être ni cédé, ni revendu, ni partagé. Le Client se porte garant auprès d'EDIFORMATION de l'exécution de cette clause par tout utilisateur et répondra de toute utilisation frauduleuse ou abusive du mot de passe. Le Client informera sans délai EDIFORMATION de la perte ou du vol. En cas de violation de la clause d'inaliénabilité ou de partage constaté du mot de passe, EDIFORMATION se réserve le droit de suspendre le service, sans indemnité, sans préavis, ni information préalable.

6. CONFIDENTIALITE

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelque que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du Contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du Contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition de formation transmise par EDIFORMATION au Client. EDIFORMATION s'engage à ne pas communiquer à des tiers les informations transmises par le Client.

6.1. Communication

Le Client accepte d'être cité par EDIFORMATION comme client de ses offres de services, aux frais d'EDIFORMATION. Sous réserve du respect des dispositions aux articles 5 et 6, EDIFORMATION peut mentionner le nom du Client, objet du Contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

6.2. Protection des données

Le Client s'engage à informer chaque stagiaire que les données collectées sont traitées informatiquement à des fins d'amélioration de l'Offre EDIFORMATION et du suivi de la validation de la formation opérée conformément au Contrat et le suivi des acquis de formation.

Conformément à la loi en vigueur, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données le concernant et qu'à cette fin, une demande précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à EDIFORMATION.

Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent le stagiaire et auxquelles il aura eu accès. EDIFORMATION conservera, pour sa part, les données pédagogiques liées à la formation.

7- DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes conditions sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et EDIFORMATION à l'occasion de l'exécution du Contrat/Convention de formation, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce de Grasse.

8 - REGLES APPLICABLES

Il est de la responsabilité du Client de s'assurer que lui-même ou son personnel stagiaire respecte les lois ou règles applicables, en ce compris les règles du droit de la concurrence, et ce, durant toute la durée de la formation. Chaque stagiaire devra aussi se conformer aux règles de sécurité des différents sites d'accueil ; il est interdit de fumer dans les lieux publics et dans les locaux de la prestation. Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation où il est inscrit. Il s'oblige à signer en début et fin de chaque journée la feuille d'émargement mise à sa disposition. Il est entendu que les retards aux débuts des formations, absences non autorisées et non reconnues valables, tout comme le non-respect du contrat de formation par le stagiaire peuvent entraîner d'une part son renvoi du stage dans les conditions prévues par le règlement intérieur ou les présentes dispositions, d'autre part la suspension ou la suppression de la prise en charge. En outre, le défaut ou manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de stage. L'employeur - ou selon le cas le stagiaire - s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée du stage une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice d'EDIFORMATION.

9 - REGLEMENT INTERIEUR

Lors de la participation aux formations d'EDIFORMATION, le Client s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur de l'organisme de formation (consultable sur le site de EDI FORMATION). Conformément aux articles L 6352-3 et suivants et R 6352-1 et suivants du Code de travail, le règlement intérieur définit les règles générales et permanentes et précise la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires (bénéficiaires) et les droits de ceux-ci en cas de sanction. Tout stagiaire (bénéficiaire) accepte de fait le règlement intérieur établi par EDIFORMATION dès lors que l'action de formation se déroule dans les locaux mis à disposition par ce dernier. Pour toute formation intra-entreprise se déroulant au sein même de l'entreprise cliente, le règlement intérieur fera l'objet des aménagements nécessaires en concertation avec la Direction de l'entreprise cliente. Le Client se porte fort du respect de ces dispositions.